

l'économie canadienne. La Direction fournit des services d'analyse économique et de consultation à l'intention du ministre, du ministère et des organismes fédéraux. Elle effectue des travaux de recherche en économie, détermine les tendances et établit des prévisions dans le domaine agricole, diffuse des renseignements de nature économique, analyse les politiques proposées et assure l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux d'économie agricole.

La Direction de l'économie comprend le Directeur général et la Division de l'administration, le Groupe de coordination et de développement des programmes, le Groupe consultatif d'orientation et cinq divisions. La Division de la production et des marchés s'occupe de l'efficacité des marchés et de la création de débouchés pour les produits agricoles canadiens; elle donne également des conseils touchant les politiques et problèmes d'ordre commercial et prépare des renseignements sur les perspectives économiques en agriculture. La Division de développement agricole et rural aide les cultivateurs canadiens à assurer la rentabilité de leurs exploitations et se tient au courant des problèmes des communautés rurales; elle dirige également le Programme de développement des petites fermes. La Division CANFARM fournit un service informatique national de comptabilité agricole. La Division de la recherche étudie les aspects économiques de la production, de la commercialisation et de l'usage des ressources agricoles et prévoit les tendances économiques. Il existe également une Division de l'administration. Quatre bureaux de recherches desservent les provinces Maritimes, le Québec, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Les bureaux de CANFARM se trouvent à Guelph (Ont.).

La Direction des circuits alimentaires a été créée à la fin de 1972 afin d'élaborer des plans de commercialisation à l'égard de divers produits par le moyen de la planification, de la mise au point et de la coordination de programmes au sein du ministère de l'Agriculture du Canada et avec d'autres éléments du circuit alimentaire. La Direction travaille avec tous les segments de l'industrie alimentaire, y compris les producteurs, les conditionneurs et les distributeurs, en fonction des denrées. Ses fonctions comprennent le contrôle et l'évaluation des programmes de circuits alimentaires.

Administration, liaison et information. La Direction des affaires financières et administratives offre des services généraux et spécialisés concernant la gestion financière et administrative du ministère et fournit des conseils aux cadres supérieurs lorsqu'il s'agit d'élaborer les politiques et les programmes financiers et administratifs. Les politiques et les programmes relatifs au personnel pour les quelque 10,000 employés du ministère appartenant aux catégories scientifique et professionnelle, technique, administrative et de soutien, sont exécutés par la Direction du personnel.

Le Service de liaison internationale, créé en 1969, est l'instrument des «relations extérieures» du ministère. Il entretient en son nom des relations avec des organismes internationaux tels que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Programme mondial de l'alimentation. Le Service coordonne les travaux du ministère au sein de ces organismes ainsi que les programmes d'aide et de développement entrepris par l'Agence canadienne de développement international, le Centre de recherches pour le développement international et des fondations internationales. Il fait aussi état régulièrement des tendances des politiques agricoles étrangères et en évalue les répercussions sur l'agriculture et le commerce canadiens.

La Division de l'information recueille et diffuse des renseignements sur les travaux de recherche, de développement et de réglementation du ministère; elle les transmet aux différents organes d'information, aux services de vulgarisation agricole et directement au public au moyen de publications, de communiqués de presse et de radio, de documentation pour la télévision, de films et d'expositions.

11.2.2 Programmes d'aide à l'agriculture

Le principe voulant que la stabilité de l'agriculture favorise l'économie du pays et que les agriculteurs, en tant que groupe, aient droit à une part équitable du revenu national, est à la base de la politique agricole du Canada. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture du Canada a exécuté des programmes à long terme d'aide à l'agriculture en appliquant les résultats de la recherche scientifique et en encourageant l'emploi de meilleures méthodes de production et de commercialisation. Au cours des années, selon les circonstances, il a institué des programmes destinés à remédier à des situations particulières, par exemple atténuer les conséquences des